

## Titre : Une nouvelle offre auto

AXA ASSURANCE MAROC

# Une nouvelle offre auto

● A travers les nouveaux produits, les clients d'AXA vont bénéficier davantage de prise en charge, de sécurité et de transparence.

**A**XA Assurance Maroc annonce le lancement d'une nouvelle offre auto inédite. Les nouveaux produits vont assurer aux clients d'AXA davantage de prise en charge, de sécurité et de transparence. La première nouveauté d'AXA est la «Valeur Assurée Conventionnelle» qui offre au client la possibilité de convenir de la valeur assurée de son véhicule grâce à un barème contractuel. Pour le renouvellement, la prime est réactualisée chaque année. En cas de sinistre, la base d'indemnisation se fixe contractuellement et non par l'expert. La deuxième innovation est la garantie «Événements Climatiques et Naturels» qui protège les véhicules de ses assurés contre les inondations, la grêle, l'éboulement ou le glissement de terrain, la chute de pierres, l'ava-

lanche, le poids de la neige ou le tremblement de terre. Par ailleurs, pour une couverture très large AXA a conçu une garantie unique labellisée «Dommages Tous Risques». Cette troisième nouveauté propose d'assurer les clients ayant une aversion au risque importante contre plusieurs événements (bris de glace, vol, incendie, dommages tous accidents...). Avec cette garantie AXA s'engage non seulement à rembourser les dommages subis par le véhicule, mais aussi les frais engagés pour la reconstitution des documents de conduite, le remplacement des clefs ou cartes magnétiques... Enfin, l'une des innovations majeures est le «Rachat de Vétusté» qui, lancée en 2010 par AXA, a subi un «lifting» de fond. A la base, cette garantie couvre le remboursement des pièces endommagées par des pièces neuves sans que l'assu-



ré ne participe financièrement au coût de remplacement des pièces de rechange.

Grande première au Maroc, la garantie «Valeur Majorée» a été mise en place pour pallier l'effet de dépréciation de la valeur du véhicule. Pour la première fois l'assuré pourra, en cas d'accident, garantir le remplacement de son véhicule à neuf pour une période de 3 ans en cas de perte totale. Au-delà des trois ans, afin de lui permettre de reconstituer son capital, son indemnisation sera majorée jusqu'à 40% de sa valeur vénale au jour du sinistre en fonction de l'âge de son

véhicule. Comme gage d'attention, AXA a mis au point une garantie assurant le conducteur en cas d'accident dans son véhicule et lors de sa vie privée. Grâce à la garantie «Individuelle Accidents du Conducteur Habituel», AXA protège l'assuré lorsqu'il est victime d'un accident de la route, ou même dans le cadre d'un accident corporel survenu dans sa vie privée. L'offre donne droit à des capitaux en cas de décès accidentel allant jusqu'à 500.000 DH, ou d'invalidité permanente, le remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et d'hospitalisation, ainsi qu'une indemnité journalière d'hospitalisation. AXA a également pensé à ses clients professionnels en créant une garantie «Aménagements Professionnels» adaptée à leur activité, visant à répondre aux besoins émergents de ces clients qui procèdent à des installations spécifiques dans leur véhicule.

C. J.